

Réussir l'intégration des personnes handicapées

En inaugurant le 6 mars 2007 un nouvel espace dédié aux 2 500 candidats handicapés qui passent chaque année un examen à Arcueil, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souligné l'importance qui était accordée aux personnes handicapées, qu'elles soient élèves, étudiants, personnels enseignant et administratif. La création d'un poste de délégué ministériel à l'emploi et à l'intégration des personnes handicapées symbolise cette volonté de réussir ce pari de l'intégration et du changement de regard au sein de notre administration.



Rencontre avec le nouveau délégué, M. Jean-Christophe Parisot.

"Que signifie la création d'un poste de délégué chargé du handicap pour notre ministère?"

J-C.P. : Le changement de regard de la société française sur le handicap est une donnée essentielle de ce début de 21^e siècle. L'Éducation nationale qui est le premier employeur public de notre pays doit être exemplaire dans ce domaine, nous en sommes encore bien loin même si nous employons 40 000 personnes handicapées. Ma mission est d'aider notre ministère à aller plus loin, d'imaginer ensemble des solutions nouvelles pour que chacun puisse donner le meilleur de soi-même. Les handicaps sont divers et nécessitent des adaptations techniques, humaines et juridiques à géométrie variable. Il faut de l'imagination et surtout une volonté de réussir.

"Quels sont les blocages actuels en matière de recrutement?"

J-C.P. : Nous devons changer notre regard sur les différences physiques et sensorielles, les problèmes de santé temporaires ou définitifs. La différence fait peur. Il faut apprendre à mieux se connaître et communiquer. En proposant 200 postes adaptés aux diplômés handicapés nous avons voulu ainsi émettre un signal fort en direction des futurs enseignants handicapés.

"Quels sont vos projets à court, moyen et long terme?"

J-C.P. : Avec les services du ministère et les correspondants handicap des académies, nous allons définir un plan pluriannuel de mobilisation avec des indicateurs de suivi. De nombreuses pistes sont explorées : la circulation de l'information sur les droits de chacun à l'intérieur et à l'extérieur du ministère, le partenariat avec le F.I.P.H.F.P. (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), la sensibilisation du management, l'adaptation des textes réglementaires, une communication plus offensive auprès des étudiants...

Pour approfondir :

- [L'espace « personnes handicapées »](#)
- [Enseignement à des élèves en situation de handicap](#) sur Eduscol
- [Le site du ministère de la santé et des solidarités](#)

- [le site du F.I.P.H.F.P.](#) (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)